

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill) pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Edyta Justyna Rogowska, secrétaire générale, Université McGill, en remplacement de monsieur Dave Brochet;

— madame Cristiane Tinmouth, directrice adjointe, services financiers, Université McGill, en remplacement de monsieur Stephen B. Stropole.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66020

Gouvernement du Québec

### **Décret 23-2017, 17 janvier 2017**

CONCERNANT le renouvellement du mandat de trois membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de la Loi sur la Société des alcools du Québec (chapitre S-13) prévoit que la Société des alcools du Québec est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 7 de cette loi prévoit que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience établis par le conseil et que ces membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement, mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette loi prévoit que chacun des membres du conseil d'administration demeure en fonction, notwithstanding l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il soit nommé de nouveau ou remplacé;

ATTENDU QUE madame Nicole D. Gélinas a été nommée membre du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec par le décret numéro 1216-2011 du 30 novembre 2011 et qualifiée comme membre indépendante en vertu du décret numéro 1219-2011 du 30 novembre 2011, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE madame Danièle Bergeron et monsieur Sylvain Lafrance ont été nommés membres indépendants du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec par le décret numéro 685-2012 du 27 juin 2012, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances :

QUE madame Danièle Bergeron, vice-présidente et chef de l'exploitation Montréal, SAIL Plein Air inc., soit nommée de nouveau membre indépendante du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE madame Nicole Diamond-Gélinas, présidente, Aspasia inc., soit nommée de nouveau membre indépendante du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec pour un mandat de deux ans à compter des présentes;

QUE monsieur Sylvain Lafrance, professeur associé, École des dirigeants, HEC Montréal, soit nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE le décret numéro 610-2006 du 28 juin 2006 concernant la rémunération des membres des conseils d'administration de certaines sociétés d'État s'applique aux personnes nommées en vertu du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66021